

Cote du document: EB 2019/127/R.33/Rev.1
Point de l'ordre du jour: 8 d) iv) d)
Date: 12 septembre 2019
Distribution: Publique
Original: Français

F



Investir dans les populations rurales

Rapport du Président

Proposition de prêt et don au titre du Cadre pour la soutenabilité de la dette

République du Niger

Projet de renforcement de la résilience des communautés rurales face à l'insécurité alimentaire et nutritionnelle au Niger

Numéro du projet: 2000002678

Note à l'intention des représentants au Conseil d'administration

Responsables:

Questions techniques:

Lisandro Martin
Directeur
Division Afrique de l'Ouest et du Centre
téléphone: +39 06 5459 2388
courriel: lisandro.martin@ifad.org

Valantine Achancho
Chargé de portefeuille pour le Niger
téléphone: +225 0542 1144
courriel: v.achancho@ifad.org

Transmission des documents:

Deirdre McGrenra
Cheffe
Gouvernance institutionnelle et relations
avec les États membres
téléphone: +39 06 5459 2374
courriel: gb@ifad.org

Conseil d'administration — Cent vingt-septième session
Rome, 10-12 septembre 2019

Pour: Approbation

Table des matières

Sigles et acronymes	ii
Carte de la zone du projet	iii
Résumé du financement	iv
I. Contexte	1
A. Contexte national et justification de l'intervention du FIDA	1
B. Enseignements tirés de l'expérience	2
II. Description du projet	3
A. Objectifs, zones d'intervention et groupes cibles du projet	3
B. Composantes/résultats et activités	3
C. Théorie du changement	4
D. Alignement, appropriation et partenariats	5
E. Coûts, avantages et financement	6
III. Risques	11
A. Risques liés au projet et mesures d'atténuation	11
B. Catégorie environnementale et sociale	11
C. Classement au regard des risques climatiques	12
D. Soutenabilité de la dette	12
IV. Mise en œuvre	12
A. Cadre organisationnel	12
B. Planification, suivi-évaluation, apprentissage, gestion des savoirs et communication	12
C. Plans de mise en œuvre	13
V. Instruments et pouvoirs juridiques	13
VI. Recommandation	13

Appendices

- I. Accord de financement négocié
- II. Cadre logique

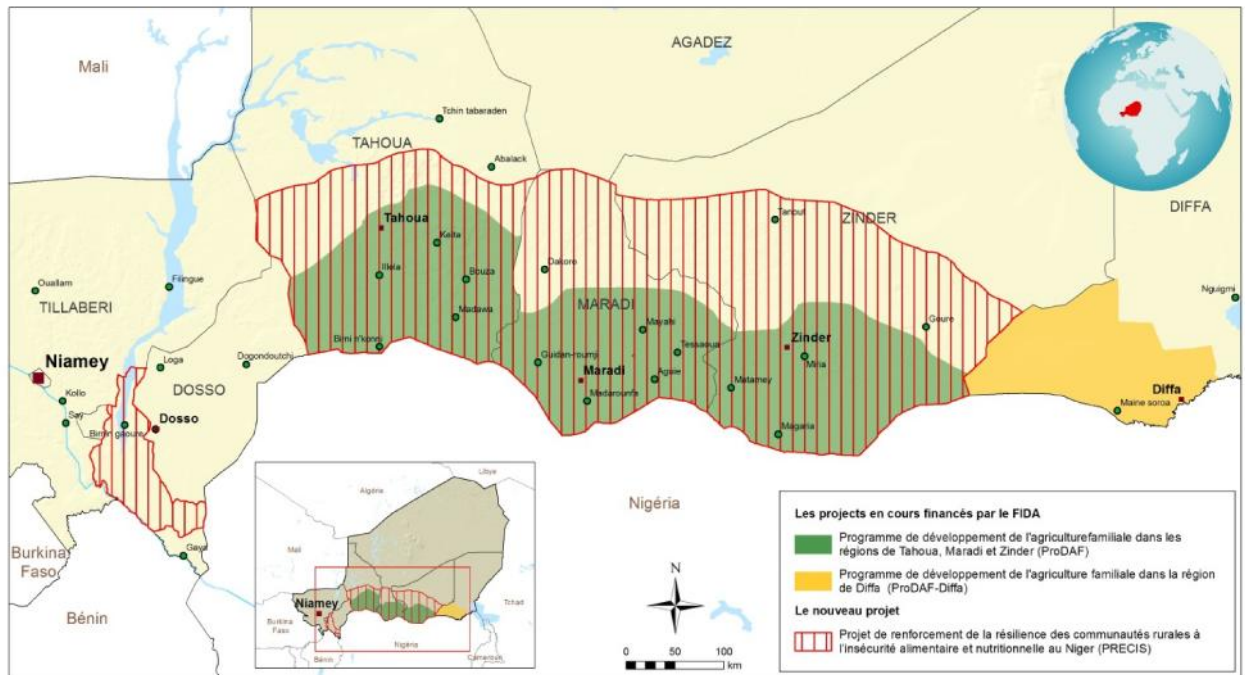
Équipe de conception du projet

Directeur régional:	Lisandro Martin
Directeur de pays/chargé de programme de pays:	Valantine Achancho
Responsable technique du projet:	Audrey Nepveu de Villemarceau
Spécialistes genre, ciblage et nutrition:	Antonella Cordone; Khadidja Doucoure; Claudia Saverese
Responsable de la gestion financière:	Radu Damianov
Spécialistes environnement et climat:	Amath Pathe Sene; Sébastien Subsol; Brie Alice
Spécialiste en finance rurale:	Jonathan Agwe
Chargé de programme pays:	Lawan Cherif
Juriste:	Sylvie Arnoux

Sigles et acronymes

FAO	Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture
FEM	Fonds pour l'environnement mondial
FVC	Fonds vert pour le climat
OFID	Fonds de l'OPEP pour le développement international
PAM	Programme alimentaire mondial
ProDAF	Programme de développement de l'agriculture familiale
URGP	Unité régionale de gestion du programme

Carte de la zone du projet



Les appellations figurant sur cette carte et sa représentation graphique ne constituent en aucun cas une prise de position du FIDA quant au tracé des frontières ou limites, ou aux autorités de tutelle des territoires considérés.
 Source: FIDA | 15-07-2019

Résumé du financement

Institution initiatrice:	FIDA
Emprunteur:	République du Niger
Organisme d'exécution:	Ministère de l'agriculture et de l'élevage
Coût total du projet:	172,112 millions d'EUR (équivalant à 195,863 millions d'USD)
Montant du prêt du FIDA:	56,7 millions d'EUR (équivalant à 64,509 millions d'USD)
Montant du don au titre du Cadre pour la soutenabilité de la dette:	21 millions d'EUR (équivalant à 23,870 millions d'USD)
Montant du financement du FIDA (action climatique)*:	30,7 millions d'EUR (équivalant à 34,924 millions d'USD)
Conditions du prêt du FIDA:	Le prêt est accordé à des conditions particulièrement favorables et est exempt d'intérêts mais est assorti d'une commission de service de trois quarts de point (0,75%) l'an et d'un délai de remboursement de quarante (40) ans dont un différé d'amortissement de dix (10) ans, à compter de la date d'approbation du prêt par le Conseil d'administration du Fonds. Le Principal du prêt sera remboursé à un taux de 4, 5% du montant total du Principal per annum à partir de l'année onze (11) et jusqu'à l'année trente (30), et à un taux de 1% du montant total du Principal per annum à partir de l'année trente et un (31) et jusqu'à l'année quarante (40).
Cofinanceurs:	OFID, FEM, FVC, secteur privé (Banque agricole du Niger)
Montant des cofinancements:	OFID: 13,18 millions d'EUR (équivalant à 15 millions d'USD) FEM: 5,27 millions d'EUR (équivalant à 6 millions d'USD) FVC: FEM: 8,79 millions d'EUR (équivalant à 10 millions d'USD dont 7 millions d'USD sous forme de prêt et 3 millions d'USD sous forme de don) Banque agricole du Niger: 0,88 million d'EUR (équivalant à 1 million d'USD)
Contribution de l'emprunteur:	26,30 millions d'EUR (équivalant à 29,93 millions d'USD)
Contribution des bénéficiaires:	4,91 millions d'EUR (équivalant à 5,591 millions d'USD)
Déficit de financement	35,11 millions d'EUR (équivalant à 39,958 millions d'USD)
Institution chargée de la préévaluation:	FIDA
Institution coopérante:	FIDA

* Selon la méthode utilisée par les banques multilatérales de développement pour le suivi de l'adaptation aux effets des changements climatiques et du financement de leur atténuation.

Recommandation pour approbation

Le Conseil d'administration est invité à approuver la recommandation telle qu'elle figure au paragraphe 52.

I. Contexte

A. Contexte national et justification de l'intervention du FIDA

Contexte national

1. La population du Niger vit essentiellement de la petite agriculture et de l'élevage familial, qui emploient plus de 85% de la population active. La structure du produit intérieur brut reste relativement stable, avec une prédominance du secteur agricole (43,4% du produit intérieur brut en 2018), suivie des services (35%) et du secteur industriel (14,9%). Le secteur rural est tributaire des aléas climatiques¹, qui ont des effets négatifs sur l'agriculture par la dégradation des ressources naturelles. Le climat politique est stable. Cependant, la sécurité est menacée par les attaques répétées des groupes terroristes qui sévissent dans les régions de Diffa (zone du Lac Tchad), de Tillabéry et dans le Nord de Tahoua où l'état d'urgence reste en vigueur².
2. L'ambition du Niger de réduire la pauvreté (objectif de développement durable 1) en la faisant reculer de 45,1% à 37,9% en 2021 (Plan de développement économique et social³) et à 20% en 2035 (Stratégie de développement durable et de croissance inclusive⁴) reste un défi majeur.

Aspects particuliers relatifs aux questions que le FIDA doit transversaliser en priorité

3. Genre. Avec un indice d'inégalité des sexes parmi les plus élevés (0,713), le Niger est un pays où les difficultés relatives à l'égalité des sexes, à l'autonomisation et à la participation des femmes au processus de développement se posent avec acuité. Le Niger compte environ 52,4% de femmes en 2018. Le taux de fertilité moyen est de 7,6 enfants par femme. En dépit des efforts législatifs et réglementaires récents, les inégalités entre les femmes et les hommes persistent, se traduisant par des écarts d'accès aux services sociaux de base, aux ressources productives (foncier), à l'éducation, aux services financiers et aux marchés, ainsi qu'aux instances de décision. Les mariages et grossesses précoces restreignent les possibilités d'autonomisation des femmes et entravent l'accès des filles à l'éducation.
4. Dans un tel contexte, le Projet de renforcement de la résilience des communautés rurales face à l'insécurité alimentaire et nutritionnelle au Niger (ci-après, le PRECIS ou le Projet) adoptera une approche de transformation concernant la question du genre qui dépassera l'amélioration de l'accès des femmes aux ressources et permettra aux communautés d'analyser et de remettre en question les normes sociales qui créent ces inégalités.
5. Jeunesse. Les moins de 15 ans représentent 52% de la population du Niger. Le taux de croissance démographique, de 3,9% par an, crée un défi pour la sécurité alimentaire et nutritionnelle, la santé, l'éducation, l'emploi, l'insertion

¹ Les précipitations annuelles moyennes augmenteront de 8% au cours de la période 2020-2039 par rapport à la période 1980-1999, mais avec une forte irrégularité annulant les effets positifs de cette hausse. La température annuelle moyenne devrait augmenter de 2°C entre 1980-1999 et 2020-2039.

² L'afflux massif et récent des réfugiés au sud de Maradi, en provenance du nord du Nigéria où règne l'insécurité est un problème majeur.

³ Plan de développement économique et social 2017-2021.

⁴ Stratégie de développement durable et de croissance inclusive – Niger 2035.

socio-économique et l'accès aux services sociaux de base⁵. Les difficultés auxquelles se heurtent les jeunes restent entières: manque d'emploi tant urbain que rural, accès limité aux ressources productives (foncier, crédit) et aux possibilités de développement socio-économique (entrepreneuriat) et la faible représentation dans les instances de décision.

6. Nutrition. La forte exposition du secteur agricole aux risques agro-climatiques et le taux de pauvreté élevé sont les principales sources de vulnérabilité face à l'insécurité alimentaire et à la malnutrition. Selon l'enquête démographique et sanitaire 2017 du Niger, environ 42% des enfants de moins de 5 ans présentent un retard de croissance, la prévalence étant la plus élevée dans les régions de Maradi et Zinder. La prévalence de la malnutrition aiguë ou de l'émaciation en 2018 était de 16% chez les enfants âgés de 6 à 59 mois, surtout dans les régions de Maradi, Zinder et Tahoua⁶.
7. Environnement et changements climatiques. Avec 80% de son territoire constitué du Sahara et du Sahel, et le désert croissant de 200 000 hectares par an, les effets des changements climatiques se traduisent au Niger par: i) un bilan hydrique déficitaire; ii) une variabilité et une baisse de la pluviométrie; iii) une augmentation des températures. Les impacts les plus visibles en sont: i) l'accélération des phénomènes de désertification et d'érosion des terres; ii) des événements climatiques extrêmes (sécheresse et inondation) plus fréquents⁷; iii) la dégradation de la biodiversité⁸.

Justification de l'intervention du FIDA

8. Le Programme d'options stratégiques du FIDA pour le Niger vise à "assurer durablement la sécurité alimentaire des ménages ruraux et à renforcer leurs capacités de résilience". Cet objectif est conforme aux principales politiques publiques de développement adoptées par le Gouvernement nigérien depuis 2012⁹ et à son Programme pro-résilience 2019-2021. Il correspond aux trois axes suivants: i) accroissement et diversification des productions agro-sylvopastorales et halieutiques; ii) approvisionnement régulier des marchés ruraux et urbains en produits agricoles et agroalimentaires; iii) amélioration de la résilience des populations face aux crises alimentaires et catastrophes dans le cadre de l'initiative "les Nigériens nourrissent les Nigériens". Le PRECIS se propose de densifier les interventions du FIDA dans les domaines prioritaires susmentionnés.
9. L'approche du FIDA dans le pays repose sur une approche programmatique à long terme et le PRECIS s'appuie sur les acquis du Programme de développement de l'agriculture familiale (ProDAF) pour augmenter les impacts et s'étendre sur les nouvelles communes.

B. Enseignements tirés de l'expérience

10. Le PRECIS capitalisera les enseignements des interventions du FIDA au Niger et d'autres projets ruraux en Afrique, notamment: i) l'approche "programme de pays" mise en œuvre par le ProDAF depuis 2015, fédérant les interventions du FIDA dans un cadre cohérent qui permet une planification concertée des activités et des

⁵ Le Gouvernement a actualisé son document de Politique nationale de la jeunesse; celui-ci vise à rendre les jeunes aptes à impulser un développement durable d'ici à 2024.

⁶ Réseau du système d'alerte rapide face aux risques de famine – FEWS NET. 2019. Niger: Perspectives sur la sécurité alimentaire, février-septembre 2019. La disponibilité alimentaire limitée, les prix en hausse des produits alimentaires de base (sorgho, mil, maïs) et la chute des prix du bétail ont rendu de nombreux ménages vulnérables, y compris les pasteurs qui ont de plus en plus des difficultés à accéder à la nourriture.

⁷ L'intensité accrue des pluies a augmenté la fréquence des crues soudaines et l'érosion de la couche arable, entraînant une réduction de la fertilité des sols et une dégradation des terres. La production agricole devrait chuter de 20%, réduisant les disponibilités alimentaires et les retombées économiques des produits agricoles.

⁸ Selon l'indice de vulnérabilité aux changements climatiques (*Notre Dame Global Adaptation Index*, 2017), le Niger est classé 175^e sur 181 pays, et il est le 46^e pays le moins préparé pour lutter contre les effets des changements climatiques.

⁹ Stratégie de développement durable et de croissance inclusive Niger 2035, Plan de développement économique et social 2012-2015 et initiative "les Nigériens nourrissent les Nigériens".

financements pour garantir des approches d'intervention cohérentes; ii) l'approche "pôles de développement économique" liant les bassins de production aux marchés dont les produits sont destinés aux centres urbains; iii) l'amélioration de l'approche de financement à coûts partagés des activités rémunératrices, notamment du maraîchage, soutenue par le ProDAF, qui permet aux petits producteurs d'accéder aux financements des banques; iv) la promotion de la petite irrigation qui a obtenu de bons résultats dans le cadre du Projet de petite irrigation Ruwanmu; v) la promotion des énergies renouvelables dans les chaînes de valeur pour réduire les coûts et les émissions de gaz à effet de serre de la petite irrigation, et pour la réfrigération (vaccins, conservation des produits) et l'éclairage des ménages; vi) l'intégration de la régénération naturelle assistée dans les systèmes de production agricole pluviaux; vii) une ingénierie sociale pour assurer l'appropriation et la gestion durable des infrastructures par les bénéficiaires et les communautés rurales.

II. Description du projet

A. Objectifs, zones d'intervention et groupes cibles du projet

11. L'objectif global du Projet est d'améliorer durablement la sécurité alimentaire et nutritionnelle des ménages ruraux et de renforcer leur résilience face aux chocs climatiques et environnementaux. Son objectif de développement est d'accroître les revenus des ménages ruraux, d'améliorer leurs moyens d'existence, et d'assurer l'insertion socioéconomique des jeunes (femmes et hommes) dans les métiers ruraux porteurs.
12. Zone géographique d'intervention. Le Projet couvrira 186 communes dans les régions de Dosso, Tahoua, Maradi et Zinder, dont 46 communes et 6 606 villages supplémentaires par rapport aux localités de la zone du ProDAF.
13. Groupes cibles. Le PRECIS touchera directement 209 722 ménages, soit 1 468 054 personnes, constitués de: i) petits exploitants agricoles sédentaires investis dans les productions céréalières (maïs, sorgho, mil), le riz, le maraîchage, l'aviculture et le petit élevage; ii) les jeunes femmes et hommes (âgés de 18 à 35 ans) désireux de s'investir dans les filières retenues, porteurs de projets de micro et petites entreprises rurales; iii) les femmes désireuses de mener des activités rémunératrices; iv) les acteurs en amont et en aval de la production, investis dans les métiers connexes (distribution d'intrants, commercialisation, transformation, installation et entretien des équipements agricoles) et la fourniture d'autres services; v) les organisations professionnelles; vi) les ménages agricoles vulnérables; vii) les éleveurs transhumants (nomades touaregs); viii) les personnes handicapées.

B. Composantes/résultats et activités

14. Le PRECIS sera axé autour des composantes suivantes: i) développement agricole durable et renforcement de la résilience des ménages ruraux; ii) promotion de l'entrepreneuriat des jeunes et accès aux marchés; iii) coordination, engagement citoyen, suivi-évaluation, capitalisation, gestion des savoirs.

Composante 1: Développement agricole durable et renforcement de la résilience des ménages ruraux. Elle se divise en trois sous-composantes:

- La sous-composante 1.1, "Renforcement de la maîtrise de l'eau de surface et gestion durable des terres", atténuera les effets de la désertification et des changements climatiques par des mesures de restauration de la productivité hydraulique des bassins versants et de promotion de technologies au service d'une gestion durable des ressources en eau et en terre dans les bassins de production (récupération des terres, ouvrages de mobilisation des eaux et aménagement des bassins de production).

- La sous-composante 1.2, "Renforcement des capacités techniques et institutionnelles des bénéficiaires", renforcera la capacité des petits exploitants agricoles et de leurs groupements d'augmenter leur production (végétale et animale) et leur productivité, et de gérer leurs exploitations de façon durable; elle renforcera aussi les capacités des services d'appui-conseil de proximité.
- La sous-composante 1.3, "Éducation, promotion de bonnes pratiques nutritionnelles et mesures transversales", contribuera à améliorer la sécurité alimentaire et nutritionnelle par des activités préventives aux problèmes de malnutrition (pratiques d'alimentation, de nutrition et d'hygiène des ménages, mise en place de greniers de soudure), l'alphabétisation fonctionnelle, les formations interactives sur les questions relatives au genre et sur le leadership des femmes.

Composante 2: Promotion de l'entrepreneuriat des jeunes et accès aux marchés. Elle se divise en deux sous-composantes:

- La sous-composante 2.1, "Appui aux jeunes pour la création et le développement d'entreprises rurales durables", encouragera, par un appui-conseil de proximité, l'entrepreneuriat rural et renforcera les compétences des jeunes entrepreneurs ruraux pour créer ou consolider leur entreprise. Le PRECIS incitera les institutions financières à développer des produits adaptés et assurera l'éducation financière des bénéficiaires.
- La sous-composante 2.2, "Développement des marchés ruraux", améliorera les conditions d'accès aux marchés et de commercialisation des produits agro-pastoraux avec la construction d'infrastructures de commercialisation (centres de collectes, marchés de demi-gros) et de désenclavement (réhabilitation des pistes rurales).

Composante 3: Coordination, engagement citoyen, suivi-évaluation, capitalisation et gestion des savoirs. Elle visera à assurer le pilotage, la gestion et le suivi-évaluation du Projet. Elle comprend:

- La sous-composante 3.1, "Suivi-évaluation, capitalisation, genre et inclusion sociale, gestion des savoirs et communication", instaurera un dispositif de suivi-évaluation intégré au dispositif existant du ProDAF. Le Projet sera doté de ressources humaines spécifiques pour l'opérationnalisation des stratégies genre, jeunes et nutrition.
- La sous-composante 3.2, "Coordination et engagement citoyen", assurera la gestion des ressources humaines et financières du Projet et développera les partenariats requis pour une mise en œuvre efficace axée sur les résultats. Le PRECIS mettra en place des mécanismes de suivi par une tierce partie pour l'évaluation de la gestion globale du Projet.

C. Théorie du changement

15. Les interventions menées dans le cadre du PRECIS apporteront des solutions aux problèmes majeurs de l'insécurité alimentaire et nutritionnelle des ménages ruraux au Niger, et de l'investissement limité des jeunes dans les chaînes de valeur agro-pastorales. Parmi ces problèmes, citons notamment: i) la faible capacité de mobilisation et de gestion de l'eau pour des activités productives agropastorales, due aux aléas climatiques et aux conditions environnementales contraignantes; ii) le faible niveau de production agricole et pastorale dû à une accentuation des changements climatiques et de l'imprévisibilité du climat, à la forte pression humaine et animale sur les ressources naturelles, à des pratiques agricoles peu adaptées, à l'accès limité à des intrants de qualité (semences, fertilisants) et aux facteurs de production (foncier); iii) une importante population jeune sans emploi résultant de l'insuffisance de mesures d'accompagnement adaptées aux besoins des jeunes et des femmes; iv) les barrières socio-culturelles qui suscitent de

grandes inégalités entre les sexes en limitant l'accès des femmes à la terre, au capital, aux instances de décision et à l'éducation; v) le faible niveau de commercialisation des produits agricoles causé par l'absence d'infrastructures de marchés (routes, centres de collecte de groupage, de stockage) et le faible niveau de transformation; vi) la prévalence de la malnutrition chronique et aigüe alarmante provoquée par des habitudes alimentaires inappropriées.

16. Les problèmes ci-dessus ont pour effet: i) un secteur agro-pastoral peu attractif pour les jeunes, ii) une faible productivité des ménages avec une récurrence de la malnutrition, et une faible résilience des groupes vulnérables dont les femmes et les jeunes, iii) un secteur agro-pastoral peu orienté vers le marché.
17. Au nombre des changements apportés par le Projet figurent: i) l'amélioration de l'accès à l'eau; ii) l'amélioration de la productivité et des rendements des cultures et du petit élevage par la promotion d'itinéraires techniques appropriés, l'appui-conseil et la diffusion d'innovations; iii) le développement de micros et petites entreprises rurales de jeunes permettant la création d'emplois et de revenus; iv) le renforcement du leadership des femmes et leur accès accru aux ressources productives (foncier, capital); v) l'amélioration de l'accès au marché; vi) l'amélioration de la nutrition par l'adoption de bonnes pratiques nutritionnelles et d'hygiène.

D. Alignement, appropriation et partenariats

18. Appropriation nationale. Le PRECIS émane d'une forte volonté politique des autorités nigériennes et est conforme aux domaines d'intervention du plan d'action 2016-2020 de l'initiative "les Nigériens nourrissent les Nigériens" et du Programme Pro Résilience présenté par le Gouvernement du Niger lors de la visite conjointe du Président du FIDA, du Directeur général de la l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) et du Directeur exécutif du Programme alimentaire mondial (PAM) au Niger en août 2018.
19. Alignement sur les priorités institutionnelles du FIDA. Le PRECIS est conforme au cadre stratégique du FIDA 2016-2025 destiné à favoriser une transformation inclusive et durable du monde rural et aux axes stratégiques du cycle de reconstitution des ressources de FIDA¹¹. Les activités proposées permettront d'atteindre les trois objectifs stratégiques du FIDA, à savoir: i) améliorer de manière durable et résiliente les capacités productives des populations rurales pauvres, ii) accroître les avantages que ces populations tirent de leur intégration/participation au marché, iii) renforcer la viabilité environnementale et accroître la résilience de leurs activités économiques aux changements climatiques. Le PRECIS est aussi conforme aux engagements prévus du FIDA au Niger tels qu'énoncés dans les objectifs stratégiques du Programme d'options stratégiques pour le pays 2013–2022¹⁰.
20. Contribution aux objectifs de développement durable. Le PRECIS contribuera à la réalisation des objectifs de développement durable 1 (mettre fin à la pauvreté), 2 (faim "zéro"), 5 (égalité des sexes et autonomisation des femmes) et 6 (eau potable et assainissement).
21. Partenariats. Le Projet mobilisera des co-financements des partenaires suivants: le Fonds de l'OPEP pour le développement international (OFID) et la Banque africaine de développement pour les infrastructures d'accès aux marchés et l'eau; le Fonds pour l'environnement mondial (FEM) pour améliorer l'utilisation des sols et restaurer les écosystèmes; le Fond Vert pour le climat (FVC) pour l'adaptation et la promotion des énergies renouvelables. Le Programme des Nations unies pour l'environnement et le World Resource Institute (Institut des ressources mondiales) appuieront la mise en œuvre des activités du FEM. Les partenariats en cours avec

¹⁰ Augmentation de la production, accès aux marchés et augmentation de la résilience des petits agriculteurs familiaux.

le PAM et la FAO dans le cadre du ProDAF (récupération des terres, promotion de bonnes pratiques agricoles) se poursuivront. La collaboration avec les services techniques de l'État, les organisations rurales, les conseils régionaux et la société civile favorisera l'appropriation et la durabilité des investissements.

E. Coûts, avantages et financement

Coûts du projet

22. Le coût global du Projet, d'une période de 6 ans, y compris les provisions pour imprévus physiques et pour hausse des prix, est évalué à 172,112 millions d'EUR. Ce coût couvre le coût de base estimé à 153,166 millions d'EUR et des provisions pour imprévus physiques et financiers d'un montant total de 18,94 millions d'EUR (11%).
23. Le coût global du Projet se répartit comme suit: i) composante 1: développement agricole durable et renforcement de la résilience des ménages ruraux pour 73,49 millions d'EUR (42,7%); ii) composante 2: promotion de l'entrepreneuriat des jeunes et accès aux marchés pour 71,85 millions d'EUR (41,7%); iii) composante 3: coordination, engagement citoyen, suivi-évaluation, gestion des savoirs, capitalisation et communication pour 26,67 millions d'EUR (15,6%). Le coût des activités de coordination et de gestion s'élève à 22,27 millions d'EUR (12,9%). Pour l'ensemble des financements, les coûts récurrents s'établissent à 17,63 millions d'EUR (10,2%).
24. Les investissements du Projet dans les sous-composantes 1.1 (renforcement de la maîtrise de l'eau de surface et gestion durable des terres); 1.2 (renforcement des capacités techniques et institutionnelles des bénéficiaires); 2.1 (appui aux jeunes pour la création et le développement des entreprises rurales durables) et 2.2 (développement des marchés ruraux) sont partiellement comptabilisés dans la lutte contre les changements climatiques. Ainsi, 30,69 millions d'EUR¹¹ (100% d'adaptation avec co-bénéfice d'atténuation), soit 39,5% de l'investissement total du FIDA¹² au titre du PRECIS relèvent du financement de l'action climatique.
25. Le déficit de financement, estimé à 35,11 millions d'EUR (20,4%), pourra être couvert par la prochaine allocation de ressources du FIDA pour le Niger (selon des modalités de financement à déterminer et soumises à des procédures internes et à l'approbation ultérieure du Conseil d'administration) ou par la contribution d'autres partenaires¹³ identifiés au cours de la mise en œuvre.

¹¹ Selon les méthodes des Banques multilatérales de développement pour le suivi du financement de l'adaptation aux changements climatiques et de l'atténuation de leurs effets.

¹² En application du principe de granularité et d'approche conservatrice, certaines activités de la composante 1 (développement agricole durable et renforcement de la résilience des ménages ruraux) et de la composante 2 (promotion de l'entrepreneuriat des jeunes et accès aux marchés) ont été comptabilisées comme financement consacré à l'adaptation aux changements climatiques. Plus précisément, 76% de la sous-composante 1.1 et 28% de la sous-composante 2.2 ont ainsi été comptabilisés.

¹³ La Banque africaine de développement a donné un avis favorable à la demande du Gouvernement du Niger pour un cofinancement de 30 millions d'USD. Le dossier est en cours d'instruction.

Tableau 1
Coûts du projet par composante (et sous-composante) et par source de financement
(en milliers d'EUR)

Composantes et sous-composantes	Prêt du FIDA		Don du FIDA au titre du Cadre pour la soutenabilité de la dette		OFID		FEM		FVC (prêt et don)		Bénéficiaires		Secteur privé		Gouvernement		Déficit de financement		Total		
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	
	Composante 1: Développement agricole durable et renforcement de la résilience des ménages ruraux																				
1.1. Renforcement de la maîtrise de l'eau de surface et gestion durable des terres	15 973,4	27,7	4 523,0	14,7	-	-	3 291,1	5,7	15,7	5,7	1 011,0	1,8	-	-	11 030	19,1	21 826,0	37,8	57 670,0	33,5	
1.2. Renforcement des capacités techniques et institutionnelles des bénéficiaires	3 572,0	39,1	1 343,2	14,7	-	-	1 345,6	14,7	-	-	455,0	5,0	-	-	17 836,7	19,0	691,9	7,6	9 144,3	5,3	
1.3. Éducation, promotion de bonnes pratiques nutritionnelles et mesures transversales	3 399,2	50,9	1 249,5	18,7	-	-	-	-	-	-	776,1	11,6	-	-	1 254,9	18,8	-	-	6 679,6	3,9	
Sous-total	22 944,5	31,2	7 115,6	9,7	-	-	4 636,7	6,3	15,7	-	2 242,0	3,1	-	-	14 021,6	19,1	22 517,9	30,6	73 494,0	42,7	
Composante 2: Promotion de l'entrepreneuriat des jeunes et accès aux marchés																					
2.1. Appui aux jeunes pour la création et le développement d'entreprises rurales durables	12 084,2	36,4	3 884,7	11,7	-	-	3,9	-	8 191,3	24,6	2 327,7	7,0	878,7	2,6	2 991,3	9,0	2 57,8	8,6	33 215,9	19,3	
2.2. Développement des marchés ruraux	7 511,0	19,4	3 476,9	9,0	13 181,1	34,1	3,9	-	1,2	-	343,9	0,9	-	-	7 134,8	18,1	6 982,4	18,1	38 635,2	22,4	
Sous-total	19 595,2	27,3	7 361,6	10,2	13 181,1	18,3	-	-	8 192,6	11,4	2 671,6	3,7	878,7	1,2	10 126,1	14,1	940,2	13,7	71 851,0	41,7	
Composante 3: Coordination, engagement citoyen, suivi-évaluation, capitalisation et gestion des savoirs																					
3.1. Suivi-évaluation, capitalisation, genre et inclusion sociale, gestion des savoirs et communication	2 644,1	58,9	973,7	21,7	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	874,4	19,5	-	-	4 492,2	2,6	
3.2. Coordination et engagement citoyen	11 503,1	51,6	5 525,2	24,8	-	-	633,7	2,8	579,1	2,6	-	-	-	-	1 279,1	5,7	2 754,3	12,4	22 274,6	12,9	
Sous-total	14 147,3	52,9	6 498,8	24,3	-	-	633,7	2,4	579,1	2,2	-	-	-	-	2 153,6	8,0	2 754,3	10,3	26 766,8	15,6	
Total	56 687,0	32,94	20 976,0	12,19	13 181,1	7,7	5 274,4	3,1	8 787,3	5,1	4 913,6	2,9	878,7	0,5	26 301,3	15,3	35 112,4	20,4	172 111,8	100,0	

Tableau 2
Coûts du projet par catégorie de dépenses et par source de financement
(en milliers d'EUR)

Catégorie de dépenses	Prêt du FIDA		Don du FIDA au titre du Cadre pour la soutenabilité de la dette		OFID		FEM		FVC (prêt et don)		Bénéficiaires		Secteur privé		Gouvernement		Déficit de financement		Total	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
	1. Travaux	16 289,4	25,1	5 218,6	8,0	10 777,3	16,6	2 252,9	3,5	-	-	786,5	1,2	-	-	12 391,4	19,1	17 232,0	26,5	64 948
2. Véhicules	483,3	48,7	209,0	21,0	-	-	23,5	2,4	-	-	6,2	0,6	-	-	250,3	25,2	20,6	2,1	992,7	0,6
3. Équipements et matériel	822,0	42,3	325,4	16,7	68,9	3,5	40,4	2,1	-	-	71,8	3,7	16,4	0,8	384,3	19,8	215,1	11,1	1 944,3	1,1
4. Formation	6 473,0	41,8	2 909,9	18,8	157,6	1,0	197,5	1,3	743,1	4,8	732,5	4,7	137,7	0,9	2 823,5	18,3	1 295,0	8,4	15 469,7	9,0
5. Services de consultants	6 523,9	33,1	2764,1	14,0	1 240,2	6,3	550,5	2,8	692,6	3,5	534,3	2,7	48,3	0,2	3 757,0	19,1	3 603,3	18,3	19 714,2	11,5
6. Biens, services et intrants	10 750,9	31,7	4 114,2	12,1	937,2	2,8	1 768,6	5,2	523,2	1,5	1 046,9	3,1	34,5	0,1	6 120,4	18,0	8 644,7	25,5	33 940,5	19,7
7. Dons et subventions	6 257,3	62,7	1 069,6	10,7	-	-	-	-	129,5	1,3	1 564,3	15,7	-	-	0,1	-	962,7	9,6	9 983,5	5,8
8. Crédit	-	-	-	-	-	-	-	-	6 119,8	81,7	171,2	2,3	641,9	8,6	-	-	556,3	7,4	7 489,2	4,4
9. Salaires et indemnités	5 796,8	60,2	2 366,9	24,6	-	-	315,2	3,3	579,1	6,0	-	-	-	-	333,3	3,5	237,7	2,5	9 629,1	5,6
10. Dépenses de fonctionnement	3 290,5	41,1	1 998,3	25,0	-	-	125,8	1,6	-	-	-	-	-	-	240,9	3,0	2 345,0	29,3	8 000,5	4,6
Total	56 687,0	32,9	20 976,0	12,2	13 181,1	7,7	5 215,5	3,1	8 787,3	5,1	4 913,6	2,9	878,7	0,5	26 301,3	15,3	35 112,4	20,4	172 111,8	100,0

Tableau 3

Coûts du projet par composante (et sous-composante) et par année du projet

(en milliers d'EUR)

Composante (et sous-composante)	2020		2021		2022		2023		2024		2025		Total
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant
Composante 1: Développement de l'agriculture durable et renforcement de la résilience des ménages ruraux													
1.1. Renforcement de la maîtrise de l'eau de surface et gestion durable des terres	792,2	1,4	11 968,6	20,8	24 436,6	42,4	13 858,3	24,0	6 472,5	11,2	141,8	0,2	57 670,0
1.2. Renforcement des capacités techniques et institutionnelles des bénéficiaires	457,5	5,0	1 852,5	20,3	1 766,5	19,3	2 024,8	22,1	1 640,4	17,9	1 402,7	15,3	9 144,3
1.3. Éducation, promotion de bonnes pratiques nutritionnelles et mesures transversales	1 372,3	20,5	1 915,1	28,7	1 777,2	26,6	706,5	10,6	389,1	5,8	519,3	7,8	6 679,6
Sous-total	2 622,1	3,6	15 736,2	21,4	27 980,3	38,1	16 589,6	22,6	8 502,0	11,6	2 063,9	2,8	73 494,0
Composante 2 Promotion de l'entrepreneuriat des jeunes et accès aux marchés													
2.1. Appui aux jeunes pour la création et le développement d'entreprises rurales durables	1 909,8	5,7	6 976,1	21,0	5 569,5	16,8	7 582,5	22,8	7 476,9	22,5	3 701,1	11,1	33 215,9
2.2. Développement des marchés ruraux	130,0	0,3	4 859,2	12,6	30 879,5	79,9	2 513,4	6,5	124,7	0,3	128,3	0,3	38 635,2
Sous-total	2 039,8	2,8	11 835,3	16,5	36 449,0	50,7	10 095,9	14,1	7 601,6	10,6	3 829,4	5,3	71 851,0
Composante 3. Coordination, engagement citoyen, suivi-évaluation, capitalisation et gestion des savoirs													
3.1. Suivi-évaluation, capitalisation, genre et inclusion sociale, gestion des savoirs et communication	576,5	12,8	419,5	9,3	618,1	13,8	1 197,2	26,7	805,5	17,9	875,5	19,5	4 492,2
3.2. Coordination et engagement citoyen	2 241,5	10,1	1 997,9	9,0	2 188,2	9,8	6 043,1	27,1	5 309,0	23,8	4 494,9	20,2	22 274,6
Sous-total	2 818,0	10,5	2 417,3	9,0	2 806,3	10,5	7 240,3	27,0	6 114,5	22,8	5 370,4	20,1	26 766,8
Total	7 479,9	4,3	29 988,8	17,4	67 235,6	39,1	33 925,8	19,7	22 218,1	12,9	11 263,6	6,5	172 111,8

Décaissement

26. Il sera ouvert un compte désigné en francs CFA (FCFA) pour chaque bailleur de fonds, au nom du PRECIS, à Niamey, dans une ou plusieurs banques commerciales agréées par le Ministère des Finances et jugées acceptables par le FIDA. Sur requête de la Cellule nationale de représentation et d'assistance technique, les comptes seront utilisés et gérés selon le mécanisme des fonds renouvelables.
27. Chacune des quatre unités régionales de coordination du projet (URGP) tiendra un seul compte d'opérations en FCFA et y recevra les fonds liés au PRECIS. Ce compte recevra les fonds des comptes désignés sur la base d'appel de fonds par l'URGP en fonction de ses besoins de trésorerie bihebdomadaires.

Résumé des avantages et analyse économique

28. L'analyse financière démontre la rentabilité de toutes les activités. Le taux de rentabilité économique interne des modèles de production maraîchère est compris entre 11,9% et 36%. Pour les productions vivrières (mil, sorgho, niébé, arachide), les taux de rentabilité économique internes sont compris entre 11,9% et 34%.
29. Pour les microentreprises des filières animales caprins, poulet, pintade et volaille (commercial), les marges brutes sont respectivement de 1 033 000 FCFA, 57 750 FCFA, 204 900 FCFA et 1 856 400 FCFA.
30. L'analyse économique aboutit à un taux de rentabilité économique interne global du Projet de 18,9% et une valeur nette actuelle du flux de trésorerie nette généré de 102 millions d'USD.
31. Les résultats de l'analyse de la sensibilité donnant la variation du taux de rentabilité économique interne selon les hypothèses retenues sont résumés dans le tableau ci-dessous.

Tableau 4

Résultats de l'analyse de la sensibilité

	<i>Taux de rentabilité économique interne</i>	<i>Valeur actuelle nette en USD</i>
Scénario de base	18,8%	102 millions
Augmentation des bénéfices de 10%	28,80%	129 millions
Taux de survie des microentreprises rurales de 50%	21,90%	135 millions
Taux de survie des microentreprises rurales de 30%	19,40%	109 millions
Réduction de surfaces irriguées à 75%	18,30%	95 millions
Réduction de surfaces irriguées à 50%	17,70%	88 millions
Quantité de carbone séquestré réduit à 1,4 tonne/hectare	18,70%	101 millions

Stratégie de sortie et durabilité

32. Le Projet reprend l'approche "faire-faire" du ProDAF: la mise en œuvre s'appuie sur les partenariats avec des institutions pérennes, et l'implication des bénéficiaires, de la planification des interventions jusqu'à leur mise en valeur, garantit la durabilité après la clôture du Projet. Le PRECIS renforcera les capacités des structures collaboratrices (organisations non gouvernementales, services publics, organisations rurales), et leur donnera les moyens de suivre et reproduire les activités confiées après la fin desdits partenariats. La dualité des ingénieries civile et sociale favorisera une meilleure appropriation par les bénéficiaires des infrastructures, et leur autonomisation.

III. Risques

A. Risques liés au projet et mesures d'atténuation

33. Les principaux risques du Projet et leurs mesures d'atténuation sont résumés dans le tableau ci-dessous.

Tableau 5

Risques liés au projet et mesures d'atténuation

<i>Risques</i>	<i>Mesures d'atténuation</i>	<i>Niveau de risque après atténuation</i>
1. Politique et gouvernance. Des troubles politiques surviennent suite aux élections présidentielles de 2020 et la situation sécuritaire pourrait se dégrader.	Approche "faire-faire" s'appuyant sur les acteurs économiques locaux et les collectivités locales capables d'assurer la durabilité et la continuité des investissements. Les synergies avec les autres intervenants (Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, PAM, FAO) seront valorisées.	Faible
2. Macroéconomique. Conditions économiques dues aux fluctuations des prix des produits de base et à l'insécurité ne permettent pas à l'État de mobiliser le fonds de contrepartie pour cofinancer les investissements du projet.	La contribution de l'État est limitée au financement des taxes et exonérations.	Faible
3. Capacités institutionnelles de mise en œuvre et durabilité. Mauvaise gouvernance et manque de transparence dans la gestion des finances publiques.	L'autonomie administrative et financière du PRECIS permet un contrôle rigoureux et le respect des principes de gouvernance promus par le FIDA.	Faible
4. Gestion financière. Faibles capacités de gestion financière du projet entraînant un faible niveau de décaissements et des retards importants dans la mise en œuvre des activités.	Continuité avec le ProDAF valorisant les compétences en place. Accompagnement de proximité du personnel en gestion financière adapté aux besoins. Fonction d'audit interne en place.	Faible
5. Passation des marchés. Lenteur des procédures de passation des marchés créant un retard important des opérations.	Anticipation sur les opérations de passation des marchés des infrastructures de l'année N en année N-1. Le Gouvernement s'est engagé à décentraliser davantage la passation des marchés au niveau des régions.	Modéré
6. Facteurs environnementaux et sociaux. Le Projet est classé à dans la catégorie à "haut risque climatique" parce qu'il concerne des zones situées dans le Sahel: sécheresse, baisse du niveau de la nappe phréatique, etc. peuvent entraîner la décapitalisation des bénéficiaires.	Élaboration d'un Plan de gestion environnementale et sociale dont les mesures seront intégrées aux activités du projet, comme l'évaluation du risque climatique.	Modéré

B. Catégorie environnementale et sociale

34. Les superficies et la fertilité des terres valorisables par la production agricole et les espaces pastoraux de la zone d'intervention du Projet se réduisent du fait de: i) l'érosion éolienne (ensablement des bassins de production, des zones de pâturage, des cours d'eau, des infrastructures socio-économiques), ii) les feux de brousse, iii) l'envahissement progressif des enclaves pastorales par des plantes non appréciées. La région de Dosso inclut la "Réserve de Biosphère du W" et aussi un site RAMSAR (à savoir, un site inscrit sur la Liste des zones humides d'importance internationale). Le PRECIS assurera une gestion rationnelle et équitable des ressources pour prévenir les conflits entre les populations riveraines et la faune.
35. Les interventions menées dans le cadre du PRECIS réduiront la vulnérabilité des exploitations agricoles à l'érosion et aux inondations, et faciliteront l'accès des exploitants aux facteurs de production. Les programmes de renforcement des capacités et l'accès au crédit aideront à créer des emplois et à améliorer les moyens d'existence. Dans la région de Dosso, le Projet contribuera à élaborer et à actualiser les plans d'aménagement des différents espaces protégés (sites RAMSAR) sans intervenir directement dans ces sites. Le Projet est classé dans la catégorie B.

C. Classement au regard des risques climatiques

36. Le Niger est l'un des pays du Sahel les plus vulnérables aux changements climatiques, car il est exposé à la désertification, aux sécheresses récurrentes et au déclin des précipitations. Le risque climatique est jugé élevé.

D. Soutenabilité de la dette

37. Dans l'analyse de la soutenabilité de la dette du Niger, le Fonds monétaire international a estimé le risque de surendettement du pays comme modéré. Les ratios de la dette extérieure par rapport aux exportations et de la dette totale publique par rapport au produit intérieur brut sont respectivement de 135% et de 39,5% en termes de valeur actuelle, bien en-dessous des seuils établis.

IV. Mise en œuvre

A. Cadre organisationnel

Gestion et coordination du projet

38. Le PRECIS sera sous la tutelle technique du Ministère de l'agriculture. Le Projet suivra l'approche "programme de pays" du FIDA au Niger, et comportera quatre URGP (Maradi, Tahoua, Zinder et Dosso) autonomes, responsables de la gestion technique, administrative et financière des activités dans chaque région. La Cellule nationale de représentation et d'assistance technique assurera la représentation et la cohérence de l'ensemble des interventions menées au titre du programme de pays.

Gestion financière, passation des marchés et gouvernance

39. Gestion financière. Les fonds du Projet seront gérés selon les procédures en vigueur au Niger et au FIDA. Ces procédures seront détaillées dans la Lettre à l'emprunteur et dans le manuel de procédures administratives, financières et de gestion du Projet.
40. Passation des marchés. Les travaux, les fournitures et les services de consultants requis seront livrés conformément au code de passation des marchés en vigueur au Niger, pour autant que les dispositions dudit code soient compatibles avec celles du FIDA. Pour les montants soumis aux procédures des marchés publics, les dispositions seront celles relatives aux appels d'offres.
41. Gouvernance. Le PRECIS appliquera les principes de bonne gouvernance et de transparence.

B. Planification, suivi-évaluation, apprentissage, gestion des savoirs et communication

42. Planification. Le système de planification du PRECIS reprendra celui du ProDAF. La planification se traduira par l'élaboration d'un programme de travail et budget annuel.
43. Suivi-évaluation. Les indicateurs sont présentés dans le cadre logique. Le Projet s'appuiera sur le système de suivi-évaluation mis en place pour le ProDAF et l'étendra à la région de Dosso.
44. Apprentissage et gestion des savoirs, communication. Le PRECIS valorisera les savoirs paysans à travers le repérage sur le terrain des savoir-faire locaux, nationaux et internationaux, et l'expérience des bailleurs intervenant dans les domaines ciblés (changements climatiques, intensification agricole, genre et nutrition).
45. Transparence et communication. Le Projet assurera une gestion transparente grâce à la participation des bénéficiaires à son comité de pilotage et au suivi-évaluation. Les parties prenantes seront régulièrement informées sur les activités et résultats du Projet.

Innovation et reproduction à plus grande échelle

46. Le PRECIS reproduira à plus grande échelle l'approche "pôles de développement économique" dont le succès a été prouvé dans la région de Dosso et dans la bande nord de Tahoua, Maradi et Zinder. Le PRECIS favorisera également une approche novatrice d'accompagnement de l'entrepreneuriat rural des jeunes reposant sur un dispositif de conseillers d'entreprise.

C. Plans de mise en œuvre

Plans de préparation à la mise en œuvre et de démarrage

47. Le PRECIS utilisera le dispositif d'exécution du ProDAF pour une mise en œuvre immédiate. Il recourra au mécanisme d'avance de fonds du FIDA pour procéder au démarrage rapide des projets et engager l'exécution d'activités clé de démarrage. Un budget de 1 536 000 EUR a été calculé pour ces activités (annexe 11 du document de conception du projet).

Supervision, examen à mi-parcours et plans d'achèvement

48. Les missions de supervision et de suivi seront assurées par le FIDA, avec la participation du Gouvernement et des autres partenaires financiers, à raison de deux missions de supervision par an. L'examen à mi-parcours sera effectué conjointement par le FIDA et le Gouvernement à la fin de la troisième année. La mission d'achèvement sera organisée avec l'ensemble des parties prenantes à la fin du Projet.

V. Instruments et pouvoirs juridiques

49. Un accord de financement entre le Gouvernement du Niger et le FIDA constituera l'instrument juridique aux termes duquel le financement proposé sera consenti à l'emprunteur pour la mise en place du PRECIS. Un exemplaire de l'accord de financement négocié est joint à l'appendice I.
50. Le Gouvernement du Niger est habilité, en vertu de ses lois, à recevoir un financement du FIDA.
51. Je certifie que le financement proposé est conforme aux dispositions de l'Accord portant création du FIDA et aux Principes et critères applicables aux financements du FIDA.

VI. Recommandation

52. Je recommande au Conseil d'administration d'approuver le financement proposé en adoptant la résolution suivante:

DÉCIDE: que le Fonds fournira au Niger un prêt d'un montant équivalant à cinquante-six millions sept cent mille euros (56 700 000 EUR) à des conditions particulièrement favorables et un don au titre du Cadre pour la soutenabilité de la dette équivalant à vingt et un millions d'euros (21 000 000 EUR), selon des termes et conditions qui seront substantiellement conformes aux termes et conditions décrits dans le présent document.

Gilbert F. Houngbo,
Président

Accord de financement négocié

Texte négocié

le 17 juillet 2019

Susceptible de modifications par LEG

PRÊT NO.
DON NO.

ACCORD DE FINANCEMENT

Projet de renforcement de la résilience des communautés Rurales à
l'insécurité alimentaire et nutritionnelle au Niger (PRECIS)

entre la

République du Niger

et le

Fonds International de Développement Agricole

Signé à ____, ____

en date du

ACCORD DE FINANCEMENT

Projet de renforcement de la résilience des communautés Rurales à l'insécurité alimentaire et nutritionnelle au Niger (PRECIS)

Numéro du prêt: _____

Numéro du don: _____

Nom du projet: Projet de renforcement de la résilience des communautés Rurales à l'insécurité alimentaire et nutritionnelle au Niger (PRECIS) ("le Projet")

La République du Niger ("l'Emprunteur")

et

Le Fonds international de développement agricole ("le Fonds" ou "le FIDA")
(désigné individuellement par "la Partie" et collectivement par "les Parties")

CONVIENNENT par les présentes de ce qui suit:

Préambule

A) ATTENDU QUE l'Emprunteur a sollicité du Fonds un prêt et un don pour le financement du Projet décrit à l'Annexe 1 du présent accord;

B) ATTENDU que l'Emprunteur/le Bénéficiaire entend obtenir du Fonds OPEP pour le développement international (OFID) un prêt ("le prêt de l'OFID") d'un montant en principal d'environ 15 000 000 USD pour contribuer au financement du Projet aux conditions et modalités qui seront précisées dans l'Accord de financement de l'OFID conclu entre l'Emprunteur/le Bénéficiaire et l'OFID;

C) ATTENDU que l'Emprunteur/le Bénéficiaire entend obtenir du Fonds pour l'Environnement Mondial (FEM) un don ("le don du FEM ") d'un montant en principal d'environ 6 000 000 USD pour contribuer au financement du Projet aux conditions et modalités qui seront précisées dans l'Accord de don FEM;

D) ATTENDU que l'Emprunteur/le Bénéficiaire entend obtenir du Fonds Vert pour le Climat un prêt d'un montant en principal d'environ de 7 000 000 USD et un don de 3 000 000 USD pour contribuer au financement du Projet aux conditions et modalités qui seront précisées dans l'Accord avec le Fonds Vert pour le Climat;

EN FOI DE QUOI, les Parties conviennent par les présentes de ce qui suit:

Section A

1. Le présent accord comprend l'ensemble des documents suivants: le présent document, la description du projet, les dispositions relatives à l'exécution (annexe 1), le tableau d'affectation des fonds (annexe 2) et les clauses particulières (annexe 3).
2. Les Conditions générales applicables au financement du développement agricole en date du 29 avril 2009, telles qu'amendées en décembre 2018 et toutes éventuelles modifications postérieures ("les Conditions générales") sont annexées au présent document, et l'ensemble des dispositions qu'elles contiennent s'appliquent au présent accord. Aux fins du présent accord, les termes dont la définition figure dans les Conditions générales ont la signification qui y est indiquée.
3. Le Fonds accorde à l'Emprunteur/Bénéficiaire un prêt et un don ("le financement"), que l'Emprunteur/Bénéficiaire utilise aux fins de l'exécution du Projet, conformément aux modalités et conditions énoncées dans le présent accord.

Section B

1.
 - A. Le montant du prêt est de cinquante-six million sept cent mille Euros (56 700 000 Euros)
 - B. Le montant du don au titre du cadre pour la soutenabilité de la dette est de vingt-et-un millions d'Euro (21 000 000 Euros).
2. Le prêt est accordé à des conditions particulièrement favorables exempt d'intérêts mais est assorti d'une commission de service de trois quarts de point (0,75%) l'an; et un délai de remboursement de quarante (40) ans dont un différé d'amortissement de dix (10) ans, à compter de la date d'approbation du prêt par le Conseil d'administration du Fonds. Le Principal du prêt sera remboursé à un taux de 4.5 pour cent du montant total du Principal per annum à partir de l'année onze (11) et jusqu'à l'année trente (30), et à un taux de 1 pour cent du montant total du Principal per annum à partir de l'année trente-et-un (31) et jusqu'à l'année quarante (40).
3. La monnaie de paiement au titre du service du prêt est l'Euro.
4. L'exercice financier débute le 1^{er} janvier et clôture le 31 décembre.
5. Le remboursement du principal et le paiement de la commission de service du prêt sont exigibles le 15 avril et le 15 octobre.
6. Un compte désigné en Francs CFA sera ouvert à Niamey au nom du Projet pour chaque bailleur de fonds, dans une ou plusieurs banques commerciales agréées par le Ministère en charge du financement extérieur et acceptable pour le FIDA. Les comptes seront mouvementés selon le principe de la double signature. Les signataires de ces comptes désignés seront: i) l'Assistant Technique National en Consolidation Financière (ATNCF) du ProDAF et ii) l'assistant technique national senior en dialogue politique (ATNSDP).
7. Un compte d'opération, alimenté par les comptes désignés, est ouvert au niveau de chaque unité régionale. Les comptes seront mouvementés selon le principe de la double signature. Les signataires de chaque compte d'opération

seront: i) le/la responsable administratif et financier de l'URGP et ii) le coordinateur régional ou, en son absence et par intérim, le responsable suivi-évaluation régional.

8. L'Emprunteur fournit des fonds de contrepartie aux fins du Projet pour un montant total de vingt-six millions cent quatre-vingt-douze mille Euro (26 192 000 Euro), qui correspond aux exonérations de taxes et impôts. La contrepartie des bénéficiaires est fixée à quatre millions huit-cent-quatre-vingt-dix-neuf mille Euro (4 899 000 Euro).

Section C

1. Le Ministère en charge de l'agriculture est l'agent principal du projet en tant que tutelle technique.

2. La date d'achèvement du Projet sera le sixième anniversaire de la date d'entrée en vigueur du présent accord et la date de clôture du financement sera 6 mois plus tard, ou toute autre date désignée par le Fonds par notification à l'Emprunteur.

3. Un examen à mi-parcours sera effectué conformément aux dispositions des alinéas 8.03 (b) et (c) des Conditions générales. Toutefois, les parties peuvent convenir d'une date différente pour l'examen à mi-parcours de la mise en œuvre du Projet.

4. L'acquisition de biens, travaux et services financés par l'accord est effectuée conformément aux dispositions de la réglementation de l'Emprunteur en matière de passation des marchés, dans la mesure où elles sont conformes aux Directives pour la passation des marchés relatifs aux projets du FIDA.

Section D

Le Fonds assure l'administration du financement et la supervision du projet.

Section E

1. Les éléments suivants sont désignés comme motifs supplémentaires de suspension des décaissements:

- i) Le Manuel de procédures administratives, comptables et financières, ou l'une de ses dispositions, a été suspendu, résilié en tout ou partie, a fait l'objet d'une renonciation ou de toute autre modification sans le consentement préalable du Fonds, et le Fonds considère que ces événements ont eu ou auront, vraisemblablement, un effet préjudiciable grave sur le Projet;
- ii) Tout personnel clé du Projet tel que décrit dans le Manuel des Procédures administratives a été nommé, transféré ou retiré de ses fonctions sans l'accord préalable du FIDA.

2. Les éléments suivants constituent des conditions additionnelles préalables aux décaissements:

- i) le Comité de pilotage (CP) du ProDAF Maradi, Tahoua, Zinder et Diffa intègre la région de Dosso et une nouvelle unité régionale de

coordination et de gestion de projet est créée dans la région de Dosso par arrêté ministériel;

- ii) le compte désigné et les comptes d'opération au niveau des unités régionales sont ouverts et les spécimens de signatures ont été envoyés au FIDA;
- iii) Deux comptables chargés de la saisie des écritures comptables et un Responsable administratif et financier qui assurera le rôle de Chef comptable ont été recrutés;
- iv) le Manuel des procédures administratives, financières et comptables et le manuel des opérations sont approuvés par le FIDA;
- v) Le logiciel comptable est installé et dûment paramétré au niveau de l'URGP de Dosso; et
- vi) Le premier programme de travail et budget annuel (PTBA) accompagné d'un plan de passation des marchés a été approuvé par le Fonds.

3. Cet accord est soumis à la ratification de l'Emprunteur.

4. Toutes les communications ayant trait au présent accord doivent être adressées aux représentants dont le titre et l'adresse figurent ci-dessous:

Pour l'Emprunteur:

Ministre du Plan
Ministère du Plan
BP 862 Niamey, Niger
Tél +227 20 72 56 70
Fax +227 20 72 53 22

Pour le Fonds:

Président
Fonds international de développement agricole
Via Paolo di Dono 44
00142 Rome, Italie

Le présent accord, en date du _____, a été établi en langue française en deux (2) exemplaires originaux, un (1) pour le Fonds et un (1) pour l'Emprunteur.

REPUBLIQUE DU NIGER

(nom du Représentant autorisé)
(titre)

(nom du Représentant autorisé)
(titre)

FONDS INTERNATIONAL
POUR LE DEVELOPPEMENT AGRICOLE

Gilbert F. Houngbo
Président

Annexe 1

Description du projet et Dispositions relatives à l'exécution

I. Description du projet

1. Zone d'intervention. Le Projet couvrira 186 communes dans les régions de Dosso, Tahoua, Maradi et Zinder. Elle est limitée au Nord par la Région d'Agadez, au Sud par le Nigeria et le Bénin, à l'Est par la Région de Diffa et à l'Ouest par la Région de Tillabéry.

2. Groupe cible. Le Projet touchera directement environ 209 722 ménages, soit approximativement 1 468 054 personnes. Plus spécifiquement, le Projet ciblera: (i) les petits exploitants agricoles sédentaires investis dans les productions céréalières du milieu sahélien nigérien, la filière riz dans la région de Dosso, le maraîchage, l'aviculture et le petit élevage; (ii) les jeunes hommes et femmes (18 à 35 ans) en activité ou sans emploi et désireux de s'installer dans les différentes filières retenues, porteurs de projets de micro et petites entreprises rurales; (iii) les femmes productrices ou désireuses de mener des activités génératrices de revenus; (iv) les acteurs en amont et en aval de la production, investis dans les métiers connexes dont la distribution d'intrants, la commercialisation, la transformation, l'artisanat et la fourniture d'autres services; (v) les organisations professionnelles (groupements de base, coopératives, unions, fédérations); (vi) les ménages agricoles vulnérables motivés et désirant accroître et développer leurs exploitations agricoles; et (vii) les personnes handicapées des zones rurales qui participent ou ont l'intention de participer à des activités le long des chaînes de valeur sélectionnées.

3. Objectif global et objectif de développement. L'objectif global du Projet est d'améliorer durablement la sécurité alimentaire et nutritionnelle des ménages ruraux et de renforcer leur résilience face aux chocs climatiques et à la dégradation des ressources naturelles. Son objectif de développement est d'accroître les revenus des ménages ruraux, d'améliorer leurs moyens de subsistance et d'existence et assurer l'insertion socioéconomique des jeunes (hommes et femmes) dans les métiers ruraux porteurs.

4. Composantes du projet. Le Projet appuiera les petits producteurs pour lever les contraintes de production et de commercialisation à travers deux composantes techniques et une composante de gestion et de coordination.

Composante 1 - Développement agricole durable et renforcement de la résilience des ménages ruraux

La composante 1 visera à: a) mettre en place les investissements nécessaires à la gestion de l'eau pour les activités agricoles et pastorales et pour la consommation humaine, b) sécuriser le capital naturel pour la production agricole de base; c) assurer l'accès des producteurs aux principaux facteurs et technologies de production adaptées à leur environnement; d) renforcer les capacités techniques et institutionnelles des acteurs pour assurer leurs métiers dans les segments des chaînes de valeur retenues et gérer durablement les investissements mis en place avec l'appui du projet, et e) promouvoir une alimentation diversifiée et de bonnes habitudes alimentaires pour réduire la malnutrition au sein des ménages.

La composante permettra de diversifier les productions, l'augmentation des rendements, l'amélioration des capacités d'adaptation des bénéficiaires (femmes et jeunes inclus) aux chocs externes (notamment climatiques) et l'amélioration de la santé et la sécurité nutritionnelle des ménages ruraux vulnérables. Cette composante est structurée en trois sous composantes:

Sous composante 1.1 Renforcement de la maîtrise d'eau de surface et gestion durable des terres. Les objectifs de cette sous-composante visent à remédier aux effets néfastes de la désertification et du changement climatique par des mesures de restauration de la productivité hydraulique des bassins versants et de promotion de technologies assurant une gestion durable des ressources en eau et en terre dans les bassins de production. Les effets attendus sont l'amélioration de l'accès durable à l'eau et le renforcement de la résilience des exploitations agricoles face aux risques climatiques. Elle sera mise en œuvre à travers quatre volets:

- Volet Gestion Durable des Terres et des Eaux (GDTE)
- Volet Ouvrages de mobilisation des eaux
- Volet Aménagement des bassins de production
- Volet Actualisation des plans d'aménagement des sites RAMSAR

Sous composante 1.2 Renforcement des capacités techniques et institutionnelles des bénéficiaires. La sous-composante visera à: a) renforcer les capacités des petits exploitants agricoles (y compris les femmes et les jeunes exploitants agricoles) à augmenter leur production et productivité et à gérer leurs exploitations de façon durable, et b) renforcer les capacités des services d'appui-conseil de proximité à offrir des services adaptés aux besoins des petites exploitations familiales. Les effets attendus sont principalement l'augmentation de la sécurité alimentaire et des revenus et l'émergence de d'exploitations familiales résiliente face aux chocs externes, y inclus les changements climatiques. La sous-composante 1.2. comportera deux volets:

- Volet Amélioration des capacités techniques des exploitations familiales
- Volet Renforcement organisationnel et institutionnel

Sous composante 1.3. Education, promotion de bonnes pratiques nutritionnelles et mesures transversales. La sous-composante visera à a) contribuer à l'amélioration de la sécurité alimentaire et nutritionnelle à travers une approche préventive aux problèmes de malnutrition et b) prodiguer des activités d'éducation. La sous-composante 1.3 est structurée en trois volets:

- Volet Amélioration de la résilience des ménages les plus vulnérables
- Volet Amélioration des pratiques d'alimentation, de nutrition et d'hygiène des ménages
- Volet Education

Composante 2. Promotion de l'entrepreneuriat des jeunes et accès aux marchés

La composante visera à: a) soutenir le développement d'entreprises agropastorales ou de services locaux portés par les jeunes ou les femmes à travers l'amélioration de l'offre de services non financiers de proximité et des appuis financiers pour soutenir le démarrage et/ou la consolidation des projets des bénéficiaires, b) créer les conditions d'accès aux marchés et de commercialisation des produits agropastoraux à travers le développement des infrastructures de marchés et l'accompagnement des bénéficiaires à valoriser leur production, et c) appuyer la concertation des acteurs autour des marchés pour la gestion des infrastructures mises en place et l'établissement de relations commerciales gagnant-gagnant. La composante sera articulée en deux sous-composantes:

Sous composante 2.1. Appui aux jeunes pour la création et le développement d'entreprises rurales durables. La sous composante vise à promouvoir l'entrepreneuriat en milieu rural et renforcer les compétences des JER, leur permettant de créer ou consolider et développer leur entreprise et leur produit. Les activités de la sous composante sont organisées autour de quatre volets:

- Volet Amélioration de la connaissance de l'environnement des entreprises rurales
- Volet Amélioration de l'offre de Service de Développement d'Entreprises (SDE)
- Volet Renforcement des capacités et accompagnement des entreprises rurales.
- Volet Facilitation de l'accès aux services financiers et contribution aux politiques du développement rural à travers un partenariat avec les Institutions Financières (IF) telles que la BAGRI pour mettre en place des mécanismes qui faciliteront l'accès des jeunes et des femmes aux crédits verts à travers le cofinancement du Fond Vert pour le climat.

Sous composante 2.2. Développement des marchés ruraux. La sous-composante visera à améliorer les conditions d'accès aux marchés et de commercialisation des produits agro-pastoraux à travers des infrastructures de commercialisation et de désenclavement.

La sous-composante comporte quatre volets:

- Volet Infrastructures de marchés
- Volet Pistes de désenclavement
- Volet Promotion des activités commerciales au sein des pôles de développement économique

Composante 3. Coordination, engagement citoyen, suivi-évaluation, capitalisation et gestion des savoirs

La composante visera à assurer le pilotage, la gestion et le S&E du projet. Elle comprendra les sous-composantes suivantes:

Sous composante 3.1. Coordination, engagement citoyen. La sous-composante visera à assurer la gestion des ressources humaines et financières du projet et à développer les partenariats requis pour une mise en œuvre efficace axée sur les résultats. Le Projet assurera également le suivi de la mise en œuvre des activités d'appui à la BAGRI qui lui permettront de mettre en place un département agricole opérationnel. Le Projet mettra également en place des mécanismes de transparence et de participation citoyennes pour l'évaluation de la gestion globale du projet, la mesure indépendante des résultats et de l'impact du projet afin de renforcer la redevabilité des acteurs de mise en œuvre dans l'atteinte des résultats.

Sous composante 3.2. Suivi-évaluation, capitalisation, genre et inclusion sociale, gestion des savoirs et communication. Le Projet instaurera un dispositif de S&E qui permettra de rendre compte des résultats du Projet, et aussi de répondre aux besoins en informations pour le suivi des politiques et priorités sectorielles au niveau de l'HC3N, du Ministère en charge de l'Agriculture et du Ministère en charge du Plan. Les indicateurs obéiront également aux priorités du Système de Gestion des Résultats et de l'Impact (SYGRI) et le Système de Mesure des Résultats Opérationnels (ORMS) du FIDA. Le système s'articulera autour des fonctions de planification, de suivi de l'exécution et des résultats, de l'apprentissage pour une amélioration continue et du partage des résultats pour la visibilité du projet. La participation des bénéficiaires dans le S&E sera un élément important dans la mise en œuvre du projet. Le Projet sera également doté de ressources humaines et

matérielles spécifiques pour l'opérationnalisations des stratégies afférentes aux genre, aux jeunes et à la nutrition.

II. Dispositions relatives à l'exécution

1. Organisation et gestion du Projet. Le Ministère chargé de l'agriculture assure la tutelle technique du Projet. Le Comité de pilotage actuel du ProDAF sera revu pour intégrer la région de Dosso et les acteurs non encore pris en compte, pour assurer la cohérence des interventions et faciliter la coordination. Le Projet sera mis en œuvre selon l'approche programme Pays du FIDA au Niger et intégrera dans un dispositif unique, le dispositif actuel du ProDAF dans les régions de Mardi, Tahoua et Zinder avec une nouvelle unité régionale de coordination de projet dans la région de Dosso. Le personnel du projet sera recruté sur une base compétitive.

2. Unités régionales de coordination et de gestion de projet (URGP). Les URGPs de Maradi, Tahoua, Zinder et Dosso disposeront de l'autonomie de gestion technique, administrative et financière pour le pilotage des activités prévues dans la région. La structure organisationnelle de chaque URGP sera identique à celle du ProDAF actuel. Les URGPs comprendront deux comptables chargés de la saisie des écritures comptables et un Responsable administratif et financier qui assurera le rôle de Chef comptable un/e Spécialiste Ciblage, Genre, Jeune et Inclusion sociale.

3. Cellule Nationale de Représentation et d'Assistance Technique (CENRAT). La CENRAT assurera la représentation, la cohérence de l'ensemble des interventions du Programme Pays. La CENRAT assurera également la supervision de l'ensemble de la fonction et du personnel fiduciaire qui sera renforcée par un poste de comptable et un poste d'auditeur interne et un spécialiste en passation des marchés en année 2.

4. Mise en œuvre du Projet et partenariat. Les activités seront mises en œuvre par des opérateurs et prestataires de services, recrutés par voie compétitive et liés au Projet par des contrats de performance, sous la supervision conjointe des URGPs, et par des partenaires institutionnels clés avec lesquels le projet établira des conventions ou protocoles. Des conventions spécifiques seront signées dans le cadre de la mise en œuvre de différents volets d'activités (ex: BAGRI pour la gestion du financement du Fond Vert Climat; le Ministère en charge de l'Environnement pour le suivi de l'initiative FEM). D'autres partenariats seront développés pour la mise en œuvre d'activités conjointes ou complémentaires avec la FAO, dans les domaines thématiques tels que la récupération des terres dégradées (PAM), l'introduction des bonnes pratiques agricoles (FAO), la promotion du genre et la nutrition (FAO, PAM et UNICEF).

Annexe 2

Tableau d'affectation des fonds

1. Affectation du produit du prêt et du montant du don. a) Le tableau ci-dessous indique les catégories de dépenses admissibles à un financement sur le produit du prêt ainsi que le montant du don affecté à chaque catégorie et la répartition en pourcentage des dépenses à financer pour chacun des postes des différentes catégories:

Catégories	Montant alloué au titre du Don (exprimé en EUR)	Montant alloué au titre du Prêt (exprimé en EUR)	Pourcentage des dépenses autorisées à financer
I. Travaux	4 700 000	14 650 000	100% HT et hors contribution OFID, FEM et Bénéficiaires
II. Consultations	5 150 000	11 600 000	100% HT et hors contribution OFID, FEM, Fonds Vert, Bénéficiaires et Secteur Privé
III. Biens, Services et Intrants	4 200 000	10 900 000	100% HT et hors contribution OFID, FEM, Fonds Vert, Bénéficiaires et Secteur Privé
IV. Dons et subventions	970 000	5 650 000	100% HT et hors Fonds Vert et Bénéficiaires
V. Salaires et indemnités	3 880 000	8 200 000	100% HT et hors FEM et Fonds Vert
Non alloué	2 100 000	5 700 000	
TOTAL	21 000 000	56 700 000	

b) Les termes utilisés dans le tableau ci-dessus se définissent comme suit:

i) Les dépenses de Consultations relatives à la catégorie II incluent également les dépenses liées aux Formations

ii) Les dépenses en Biens, Services et Intrants relatives à la catégorie III incluent également les dépenses liées aux Véhicules et celles relatives aux Équipements et Matériels

iii) Les dépenses en Salaires et Indemnités relatives à la catégorie V incluent également les dépenses liées aux Coûts de Fonctionnement

Annexe 3

Clauses particulières

Conformément aux dispositions de la section 12.01 a) xxiii) des Conditions générales, le Fonds peut suspendre, en totalité ou en partie, le droit de l’Emprunteur/Bénéficiaire de solliciter des retraits du compte du prêt du Fonds si l’Emprunteur/le Bénéficiaire n’a pas respecté l’une quelconque des clauses énoncées ci-dessous, et si le FIDA a établi que ladite défaillance a eu, ou risque d’avoir, un effet préjudiciable important sur le Projet:

1. Suivi et évaluation. L’Emprunteur/le Bénéficiaire veillera à ce qu’ un système de Planification, de Suivi et d’Evaluation (S&E) soit mis en place dans les douze (12) mois à compter de la date d’entrée en vigueur du présent accord
2. Conformité aux procédures d’évaluation sociale environnementale et climatique (SECAP). L’Emprunteur/Bénéficiaire veillera à ce que le Projet soit mis en œuvre conformément au SECAP du FIDA.
3. Mesures anticorruption. L’Emprunteur/le Bénéficiaire doit se conformer à politique du FIDA en matière de prévention de la fraude et de la corruption dans le cadre de ses activités et opérations.
4. Sélection du personnel du Projet. La sélection du personnel du Projet se fera sur une base compétitive par voie d’appel à candidatures publié dans la presse nationale, selon les procédures actuelles de l’Emprunteur, sur la base de contrats dont la durée ne pourra excéder la durée du Projet et renouvelable chaque année. A compétences égales les candidatures des jeunes et des femmes seront privilégiées. Le recrutement du personnel clé, le renouvellement de leur contrat et le cas échéant, la décision de rompre leur contrat, seront soumis à l’approbation préalable du Fonds. Des contrats d’une durée d’un an renouvelable seront offerts au personnel clé sélectionné et tout renouvellement sera fondé sur la performance. Il pourra être mis fin à leur contrat en fonction des résultats de ces évaluations. Tout fonctionnaire sélectionné devra obtenir une mise à disposition de son employeur avant qu’un contrat ne lui soit proposé. Toute discrimination fondée sur le sexe, l’âge, l’appartenance ethnique ou religieuse ne sera pas admissible lors du recrutement du personnel du Projet Le recrutement et la gestion du personnel d’appui seront soumis aux procédures décrites dans les Manuels du Projet.
5. Utilisation des véhicules du Projet [et autres équipements]. L’Emprunteur doit s’assurer que:
 - a) tous les véhicules et autres équipements achetés dans le cadre du Projet sont affectés aux URGP et à la CENRAT et, sous conditions, aux partenaires d’exécution pour la mise en œuvre du Projet;
 - b) Les types de véhicules et autres équipements achetés dans le cadre du Projet sont adaptés aux besoins du Projet; et
 - c) Tous les véhicules et autres équipements transférés ou achetés dans le cadre du Projet sont exclusivement destinés à une utilisation pour le Projet.
6. Partenariats. Dans les six (6) mois suivant l’entrée en vigueur de l’Accord de financement, le Projet/Programme conclura un protocole d’accord avec les partenaires de mise en œuvre qui structurera la collaboration, définira les rôles, les responsabilités et les devoirs en matière de mise en œuvre et de gestion financière, comptabilité et rapport.

Cadre logique

Synthèse/Résultats	Indicateurs				Moyens de vérification			Hypothèses
	Description	Référence	RMP	Fin	Source	Fréquence	Responsible	
Portée: 209 722 ménages ruraux dans les régions ciblées dont 40% de femmes et 50% de jeunes	CI.1. Nombre de ménages (personnes correspondantes) bénéficiant des services du projet (*)	0	120 000	209 722	Rapports du Projet	Annuelle	UCGP	Stabilité politique et conditions de sécurité sous contrôle
Objectif: La sécurité alimentaire et nutritionnelle et la résilience des ménages ruraux sont durablement renforcées	Pourcentage de ménages ayant une période de soudure de 2 mois au maximum	ND	40%	80%	Études de base	Année 1 and fin	UCGP	Les phénomènes climatiques et environnementaux graves (sécheresses) ne se produisent pas
Objectifs de développement: Les revenus et les moyens d'existence des ménages sont durablement améliorés et l'insertion socioéconomique des jeunes dans les métiers ruraux porteurs assurés	Pourcentage de ménages déclarant une augmentation de revenu d'au moins 30%	ND	40%	80%	Rapports de Projet et d'évaluation	Annuelle	UCGP	
	Pourcentage de femmes qui ont vu augmenter leur niveau d'autonomisation (pro-WEAI)	ND	40%	100%	Étude pro-WEAI	Année 1, 3 et fin	Cabinet d'étude à recruter par l'UCGP	
Composante 1: «Développement agricole durable et renforcement de la résilience des ménages ruraux»								
Effet 1: La productivité agricole et l'alimentation des ménages sont durablement améliorées	CI. 1.2.4. Pourcentage de ménages déclarant une augmentation de la production	ND (Étude de base)	40%	80%	Rapports de Projet et d'évaluation	Annuelle	UCGP	Les conditions climatiques restent favorables
	CI.1.2.8. Pourcentage de femmes déclarant une amélioration de leur régime alimentaire (score de diversité alimentaire des femmes, MDD-W: Pourcentage de femmes âgées de 15 à 49 ans qui consomment au moins 5 groupes d'aliments sur 10)	ND (Étude de base)	40%	80%	Rapports de Projet et d'évaluation	Annuelle	UCGP	
	CI. 1.2.1. Pourcentage de personnes / ménages signalant un meilleur accès à l'eau à des fins agricoles et pastorales et pour leur consommation (*)	ND (Étude de base)	40%	80%	Rapports de Projet et d'évaluation	Annuelle	UCGP	
Produit 1.1. La maîtrise de l'eau de surface et la gestion durable des terres sont assurées	CI.1.1.2. Nombre d'hectares de terres agricoles bénéficiant des infrastructures d'accès à l'eau (construites / réhabilitées)	0	2 500	5 100	Rapports du Projet	Semestrielle	UCGP	Bonne réactivité des prestataires de services
Produit 1.2. Les capacités techniques et institutionnelles des bénéficiaires sont améliorées	CI. 1.1.4. Nombre de personnes formées aux pratiques et technologies de production durables (ventilées par production animale et végétale, par sexe et jeunes)	0	15 000	33 000	Rapports du Projet	Semestrielle	UCGP	Fonds mobilisés à temps
	CI. 1.1.3. Nombre de producteurs ayant accès à des intrants de production de qualité (animaux et végétaux) et / ou à des paquets technologiques (*)	0	75 000	150 000	Rapports du Projet	Semestrielle	UCGP	Fonds mobilisés à temps

Synthèse/Résultats	Indicateurs				Moyens de vérification			Hypothèses
	Description	Référence	RMP	Fin	Source	Fréquence	Respon- sable	
	Cl. 2.1.3. Nombre d'organisations de producteurs /rurales soutenues (*)	0	1 000	2 080	Rapports du Projet	Semestrielle	UCGP	Perception favorable des OP
Produit 1.3. Les terres agricoles et pastorales sont réhabilitées et gérées de manière durable	Cl. 3.1.4. Superficies de terres soumises à une gestion résiliente face aux conditions climatiques (fixation des dunes, CES / DRS, corridors pastoraux, terres traitées contre les plantes envahissantes, etc.)	0	40 000	72 000	Rapports du Projet	Semestrielle	UCGP	Fonds mobilisés à temps
Produit 1.4. Les ménages ruraux adoptent de bonnes pratiques diététiques et nutritionnelles	Cl. 1.1.8. Nombre de ménages bénéficiant d'un soutien ciblé destiné à améliorer leur nutrition (*)	0	17 000	35 000	Rapports du Projet	Semestrielle	UCGP	Fonds mobilisés à temps
	Nombre de personnes bénéficiant d'un programme d'alphabétisation fonctionnelle	0	11 000	33 000	Rapports du Projet	Semestrielle	UCGP	
Composante 2: Promotion de l'entrepreneuriat des jeunes et accès aux marchés.								
Effet 2: Des entreprises agro-pastorales rentables, sont créées par des jeunes, sont opérationnelles et créent des emplois décents et durables	Cl. 2.2.1. Nombre d'emplois nouveaux créés ou renforcés(*)	0	25 000	45 060	Rapports du Projet	Annuelle	UCGP	Fonds mobilisés à temps
Produit 2.1. Les jeunes sont soutenus dans la création et le développement d'entreprises viables le long des chaînes de valeur agro-pastorales et des métiers associés	Cl. 2.1.1. Nombre d'entreprises rurales ayant accès à des services de développement des entreprises	0	4 900	9 800	Rapports du Projet	Semestrielle	UCGP	Fonds mobilisés à temps
	Cl. 2.1.2. Nombre de personnes formées aux activités génératrices de revenus ou à la gestion d'entreprise (*)	0	15 000	30 000	Rapports du Projet	Semestrielle	UCGP	Fonds mobilisés à temps
Produit 2.2. La concertation sur les stratégies de promotion de l'entrepreneuriat agro-pastoral et rural chez les jeunes a lieu	Nombre de produits du savoir pertinents par rapport aux politiques d'entrepreneuriat en faveur des jeunes élaborés et négociés avec les pouvoirs publics et les intervenants	0	1	2	Rapports du Projet	Semestrielle	UCGP	Volonté politique du gouvernement
Effet 3: Les ménages valorisent mieux leur production agro-pastorale en la commercialisant	Cl. 2.2.2. Pourcentage d'entreprises rurales accompagnées ayant déclaré une augmentation de leurs bénéfices	0	50%	90%	Rapports du Projet	Semestrielle	UCGP	Les autorités locales facilitent l'action du projet
	Pourcentage de personnes déclarant avoir un accès physique au marché	0		80%	Rapports du Projet	Semestrielle	UCGP	
Produit 2.3. Les infrastructures de marché sont construites et opérationnelles	Cl.2.1.6. Nombre et type d'infrastructures de marché, de transformation ou de stockage construites ou réhabilitées	0	12 CC 5 MDG	18 CC 9 MDG	Rapports du Projet	Semestrielle	UCGP	Bonne réactivité des entreprises
Produit 2.4. Les routes rurales sont réhabilitées	Cl. 2.1.5. Nombre de km de routes rurales réhabilitées/développées	0	175	348	Rapports du Projet	Semestrielle	UCGP	

(*)Ventilé par sexe, jeunesse et vulnérabilité sociale